



## PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 MAI 2016

---

L'an Deux Mille Seize, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire se sont assemblés Grande salle de l'IFFCAM à Coutières (79340) sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Nicolas GAMACHE, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Emmanuel ALLARD, Hervé DE TALHOUET-ROY, Patrick DEVAUD, Béatrice LARGEAU - Vice-présidents  
Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Patrice BERGEON, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, Ludovic HERAULT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Jean-Michel RENAULT, Martine RINSANT, Michel ROY, Danièle SOULARD, Catherine THIBAUT - Conseillers

Délégués suppléants : Michel SOUCHET suppléant de Véronique GILBERT

Pouvoirs :

Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD

Nicole LAMBERT donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Fridoline REAUD donne procuration à Hervé-Loïc BOUCHER

Emmanuelle TORRE donne procuration à Didier GAILLARD

Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Absences excusées: Serge BOUTET, Nathalie BRESCIA, David FEUFEU, Lucien JOLIVOT, Daniel MALVAUD, Sybille MARY, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Nicolas GAMACHE & Daniel LONGEARD

-----

## SOMMAIRE

<b>AFFAIRES GENERALES.....</b>	<b>6</b>
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE.....	4
2 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 25 FEVRIER ET DU 31 MARS 2016.....	4
3 - DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE .....	4
4 - COMMISSIONS THEMATIQUES – MODIFICATION DE COMPOSITION .....	5
<b>FINANCES.....</b>	<b>5</b>
6 - AVENANTS AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FLUIDES DES LOCAUX SCOLAIRES CONCLUES AVEC LES COMMUNES D'AMAILLOUX ET D'AZAY-SUR-THOUET.....	5
7 - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES A TITRE GRATUIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX AFFECTES A L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES- AVENANT N°1 .....	6
8 - LIGNES DE TRESORERIE – APPROBATION DE CONTRATS.....	7
9 - RESTRUCTURATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE DE FENERY – DEMANDE DE SUBVENTION .....	8
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>9</b>
10 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016 .....	9
11 - CONVENTION D'AIDE A L'INNOVATION AVEC L'ENTREPRISE ADC – AVENANT N°2.....	9
12 - CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER AVEC LA FROMAGERIE BLANC – AVENANT N°1 .....	9
13 - SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE – COTISATION 2016 .....	10
14 - SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET – PARTICIPATION FINANCIERE 2016 .....	11
<b>INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>11</b>
15 - MARCHE D'EXPLOITATION TECHNIQUE DU CENTRE AQUATIQUE GATINEO ET DE LA PISCINE DE SAINT-AUBIN LE CLOUD – AVENANT N°1.....	11
17 - PROJET BASSINS TAMPONS – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE .....	11
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>12</b>
18 - ZÉRO GASPILLAGE ZÉRO DÉCHETS – DEFINITION DU BASSIN DE VIE – CAHIER DES CHARGES –	

ETUDE DE PREFIGURATION TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES.....	12
<b>AMENAGEMENT ET HABITAT .....</b>	<b>13</b>
19 - SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS – AVENANT N° 2 – MODIFICATION DES TARIFS .....	13
<b>SCOLAIRE.....</b>	<b>15</b>
20 - ACCUEILS PERISCOLAIRES ET GARDERIES – ADOPTION DES TARIFS 2016/2017 .....	15
<b>ENFANCE JEUNESSE.....</b>	<b>15</b>
22 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ADOPTION DE TARIFS.....	15
23 - CRECHES DES LUCIOLES – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT .....	16
24 - MSA – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2016.....	16
<b>TERRITOIRE NUMERIQUE.....</b>	<b>16</b>
25 - CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE LICENCES D’UTILISATION DE LOGICIELS DE MARQUE MICROSOFT .....	16
<b>SPORT .....</b>	<b>17</b>
26 - GÂTINE LOISIRS TOUR 2016 .....	17
27 - GRILLES TARIFAIRES PISCINES .....	17
<b>CULTURE &amp; PATRIMOINE .....</b>	<b>18</b>
28 - FLIP 2016 – MEMBRES DES JURYS DES CONCOURS .....	18
29 - ECOLE SUPERIEURE DES ARTS – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR .....	18
30 - ECOLE SUPERIEURE DES ARTS – CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	19
31 - ECOLE SUPERIEURE DES ARTS – CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE .....	19
32 - ASSOCIATION NOMBRIL DU MONDE – SUBVENTION D’INVESTISSEMENT 2016.....	19
34 - CARUG – ADHESION 2016.....	20
35 - PATRIMOMES – ADOPTION DES TARIFS .....	20
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>20</b>

*M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous, je laisse la parole à Nicolas GAMACHE pour le mot d'accueil.*

*M. GAMACHE : Grâce au film préparé par l'IFFCAM que vous venez de voir, vous avez eu un aperçu de ce qui se passe sur la commune. C'est assez unique, pour une commune de 173 habitants, de posséder un cinéma d'un tel calibre et une école de formation aussi exceptionnelle. Il n'en existe que trois au monde, à New-York, à Oakland en Nouvelle-Zélande et ici, à Coutières. Il y a une dizaine d'années, la commune comptait 128 habitants, donc nous vivons un réel développement même si cela devrait se stabiliser maintenant.*

*Nous avons également la particularité d'être dotés d'un projet de territoire, rédigé il y a 8 ans sous la forme d'un dossier de référence communal. Ce n'est pas un document opposable, mais nous y trouvons les deux axes essentiels au projet que nous avons voulu porter. Pour l'établir, nous nous sommes appuyés sur ce qui faisait l'identité de notre commune, à savoir, l'environnement et la formation de manière générale. Nous avons deux structures qui les portent sur notre territoire : l'IFFCAM à travers la formation d'étudiants sur les questions environnementales et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) avec son jardin des sens.*

*Malgré nos petits moyens, nous aidons au maximum ces structures dans leur développement, et soutenons les jeunes étudiants dans leur intégration sociale. Les établissements nous le rendent bien en accueillant tous les enfants de la commune en fin d'année pour l'arbre de Noël.*

*Ces deux grosses structures mènent la vie de notre village et font qu'aussi petite soit-elle, elle fait partie des communes des plus connues des Deux-Sèvres, puisque tous les gamins ont pu séjourner à un moment ou à un autre au CPIE à Coutières.*

*Nous avons également d'autres activités, notamment une scierie. D'un point de vue environnemental, nous privilégions la logique de circuit court avec la construction d'un éco-lotissement. Nous recensons également un garage et assez atypique également, un foyer communal. En effet, le bar et l'école ayant fermé il y a un peu plus de 20 ans, le maire de l'époque avait voulu que son village ne meure pas et avait racheté la licence. Nous avons donc encore un bar associatif qui fonctionne bien, un lieu de rencontre avant tout. A tour de rôle les adhérents du foyer tiennent le bar, donc je suis également barman à mes heures...*

*Nous aurons l'occasion de discuter de tout cela autour d'un verre à l'issue de cette réunion. Je vous souhaite un bon conseil.*

*M. le Président : Je laisse maintenant la parole à M. François GILBERT pour accueillir David JADEAU de l'association Parth'Lab.*

*M. GILBERT : Avec E. ALLARD et la Commission NTIC, nous avons souhaité mettre en avant l'expérience récente qui s'est déroulée au cœur de l'espace public numérique (EPN) de la Communauté de communes, territoire numérique depuis longtemps. Les premiers espaces publics numériques sont nés à Parthenay, les premiers portails de collectivités sont nés à Parthenay et beaucoup de travaux d'administration électroniques sont nés également sur le territoire de l'ancien district de Parthenay. Cette dynamique se poursuit puisque cette année encore nous avons été reconnus Ville Internet 5 @, deuxième territoire numérique français, grâce à nos initiatives. Nous souhaitons vous présenter ce qui s'est passé récemment dans le Fab'lab.*

*En 2013, nous avons choisi d'apporter une nouvelle orientation aux EPN, qui jusque-là accompagnait essentiellement la population à l'utilisation des technologies, en les dirigeant vers le prototypage rapide, ce qui a du sens également autour des compétences de notre territoire que sont la mécanique et la métallurgie. Nous avons fait un premier investissement de matériels, que vous avez eu l'occasion de découvrir : une imprimante 3D, une découpeuse-laser, une machine à commandes numériques. Les premières expériences sont venues assez rapidement par l'intermédiaire de David JADEAU, professeur des classes de STI et STD2A au Lycée Ernest Pérochon.*

*Au regard de cet investissement, qui à l'époque approchait une dizaine de milliers d'euros, il se trouve que ces personnes répondent à deux défis du projet de territoire que sont la jeunesse et l'attractivité. Elles sont ici ce soir pour vous présenter leur expérience concrète.*

*M. JADEAU : Merci M. GILBERT. Je préside l'association Parth'Lab qui participe à l'animation du Fab'Lab communautaire. Depuis 2 ans nous bénéficions du soutien de la fondation ORANGE pour organiser des ateliers entièrement gratuits de prototypage auprès des jeunes. Il y a un peu plus de 6 mois maintenant, la fondation a lancé un défi aux 32 Fab'Lab Solidaires qu'elle accompagnait, sous la forme d'un concours appelé « I make for my city ». L'objectif était de concevoir un objet qui améliore la vie de nos concitoyens. Sur Parthenay, les jeunes ont relevé le défi et ont imaginé un jeu de dames connecté pour personnes non-voyantes. Leur démarche et le produit auquel ils sont arrivés fonctionne tellement bien qu'ils ont obtenu un prix. Il y avait 17 Fab'Lab en compétition dans 6 pays différents, les plus gros Fab'Lab de France et du monde. Ils ont su tirer leur épingle du jeu en obtenant le prix coup de cœur du jury. Je les laisse présenter leur prototype.*

*Lycéens : SmartCheckers est un plateau de jeu de dames connecté pour non-voyants. C'est un projet que nous avons développé et avec lequel les personnes à déficience visuelle partielle ou totale, peuvent jouer en communauté avec des personnes voyantes ou non-voyantes. Ce qui est innovant dans ce projet, c'est qu'il peut se jouer aussi bien en face à face qu'à distance.*

*Nous sommes élèves de STI au Lycée Ernest Pérochon et nous avons fabriqué ce prototype avec 3 autres élèves de STD2A. Nous avons conçu ce prototype de A à Z en utilisant les machines disponibles au Fab'Lab, comme l'imprimante laser, par exemple.*

*M. JADEAU : Ils n'ont pas dit comment cela fonctionne, parce qu'il y a encore des éléments secrets, mais c'est pratiquement du jeu vidéo pour non-voyant, assez contradictoire... Comme ils ont obtenu un prix, ils ont obtenu des moyens, donc l'aventure continue avec l'objectif cette fois, de faire que ce prototype débouche sur une activité économique.*

*Actuellement, avec les moyens que nous avons obtenu, nous travaillons à l'étude de marché et à la réalisation de prototypes industrialisables qui pourraient être commercialisés. Cet élément participe donc au deuxième acte du Fab'Lab : nous savons aujourd'hui transformer des idées en objet, maintenant ce que nous aimerions, c'est que ces bonnes idées donnent lieu à une activité économique. C'est notre premier objectif de cette année.*

*Notre deuxième objectif est d'organiser des Fab'Lab éphémères en partenariat avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, partout sur le territoire. Ces Fab'Lab seront également soutenus par la fondation Orange qui subventionne de façon très importante cette activité. L'objectif c'est que tous les jeunes partout sur le territoire puissent réaliser leur prototype sur un temps limité, avec de vrais moyens, des impressions 3D ou des cartes électroniques. C'est donc le deuxième gros projet sur lequel nous travaillons actuellement. La première version à Secondigny, regroupant 70 jeunes, s'est terminée il y a deux jours et nous sommes en train de débriefer pour que cela puisse perdurer.*

*Je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions sur le Fab'Lab, n'hésitez pas à les poser, j'y répondrai avec plaisir. N'hésitez pas non plus à venir nous rencontrer, nous sommes présents à l'EPN tous les après-midi, sauf le lundi.*

*M. le Président : Merci beaucoup et encore toutes nos chaleureuses félicitations pour ce meilleur succès. Nous vous souhaitons un brillant avenir.*

M. le Président énumère les absences et procurations et désigne deux secrétaires de séances.

## 1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

## 2 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 25 FEVRIER ET DU 31 MARS 2016

M. le Président : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les procès-verbaux des séances du 25 février et du 31 mars 2016.

\* Adopte à l'unanimité

## 3 - DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

M. le Président : Madame Dominique TEZENAS DU MONTCEL ayant donné sa démission du Conseil municipal de la ville de Parthenay, Mme Armelle YOU suivante de la liste est appelée à la remplacer au sein du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de l'installation d'Armelle YOU en tant que conseillère communautaire titulaire de la ville de Parthenay.

\* Adopte à l'unanimité

#### 4 - COMMISSIONS THEMATIQUES – MODIFICATION DE COMPOSITION

M. le Président : Mme Armelle YOU, nouvellement installée en tant que conseillère communautaire titulaire, a émis le souhait d'intégrer la commission Economie et Tourisme ainsi que la commission Culture, patrimoine et technologie de l'information, de la communication et des connaissances.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la nouvelle composition des commissions citées ci-dessus comme suit :

##### **COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME**

V/Président : Didier GAILLARD

<b>Corinne AUBINEAU</b>	<b>Emmanuelle TORRE</b>	<b>Djelloul BERHILI</b>
<b>Jean-François LHERMITTE</b>	<b>Julia SALVAT</b>	<b>Patrick DEVAUD</b>
<b>Guillaume CLEMENT</b>	<b>Christophe MORIN</b>	<b>François GILBERT</b>
<b>Hervé-Loïc BOUCHER</b>	<b>Hervé DE TALHOUET-ROY</b>	<b>Nicolas GUILLEMINOT</b>
<b>Jean-Michel RENAULT</b>	<b>Gérard VITRE</b>	<b>Philippe CHARON</b>
<b>Jacques DIEUMEGARD</b>	<b>Emmanuel ALLARD</b>	<b>Jean-Claude GUERIN</b>
<b>Ludovic HERAULT</b>	<b>Dominique MARTIN</b>	<b>Thierry PARNAUDEAU</b>
<b>Jean-Michel MORIN</b>	<b>David FEUFEU</b>	<b>Patrice BERGEON</b>
<b>Claude DIEUMEGARD</b>	<b>Jean PILLOT</b>	<b>Françoise BABIN</b>
<b>Jean-Marc GIRET</b>	<b>Jean-Luc GIRARD</b>	<b>Armelle YOU</b>

##### **COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DES CONNAISSANCES**

V/Président : François GILBERT

<b>Michel PELEGRIN</b>	<b>Jean-Paul CHAUSSONEAUX</b>	<b>Nicole LAMBERT</b>
<b>Maryline BERTRAND</b>	<b>Louis-Marie GUERINEAU</b>	<b>Gérard SAINT-LAURENT</b>
<b>Hervé-Loïc BOUCHER</b>	<b>Emmanuel ALLARD</b>	<b>Yohann MALLET</b>
<b>Eliane FAZILLEAU</b>	<b>Djelloul BERHILI</b>	<b>Corinne SIROIT</b>
<b>Thierry PASQUIER</b>	<b>Patrick DEVAUD</b>	<b>Laurent ROUVREAU</b>
<b>Stève DURVIN</b>	<b>Claudette PIN</b>	<b>Philippe ROBIN</b>
<b>Claude DIEUMEGARD</b>	<b>Emmanuel BARON</b>	<b>Sylvie PAITRAULT</b>
<b>Dominique MARTIN</b>	<b>Jean-Claude GUERIN</b>	<b>Ludovic HERAULT</b>
<b>Philippe GUIGNARD</b>	<b>Denis CASPAR</b>	<b>Hervé DE TALHOUET-ROY</b>
<b>Sébastien GOURBAULT</b>	<b>Thierry MORIT</b>	<b>Armelle YOU</b>

\* Adopte à l'unanimité

#### **FINANCES**

##### **6 - AVENANTS AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FLUIDES DES LOCAUX SCOLAIRES CONCLUES AVEC LES COMMUNES D'AMAILLOUX ET D'AZAY-SUR-THOUE**

M. C. MORIN : Par délibération en date du 13 mars 2014, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay a décidé de l'harmonisation de la compétence optionnelle « Affaires scolaires », sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les locaux mis à disposition par la Commune d'Azay-sur-Thouet, pour l'exercice de la compétence « Affaires scolaires », bénéficiant d'un compteur d'eau en commun avec des locaux municipaux, une convention, en date du 2 novembre 2015, définit les modalités de prise en charge des dépenses d'eau des locaux. La convention prévoit que jusqu'à la date d'installation de sous-compteurs individualisés, la Commune s'acquittera des dépenses relatives aux consommations d'eau de l'ensemble immobilier constitué du restaurant scolaire et de

l'école, et que, sur présentation d'un titre, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine remboursera, annuellement, à la Commune, les dépenses relatives à l'école, estimées à 50 % des dépenses totales.

Les factures étant adressées à la Communauté de communes, il convient de prévoir, par voie d'avenant, qu'elle s'acquittera des dépenses relatives aux consommations d'eau de l'ensemble immobilier précité, la Commune lui remboursant la part liée au restaurant scolaire, jusqu'à la date d'installation de sous-compteurs individualisés.

Une convention en date du 5 janvier 2016, conclue entre la Commune d'Amailloux et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, prévoit également les modalités de prise en charge des dépenses liées à la consommation des fluides des locaux mis à disposition de la Communauté de communes pour l'exercice de la compétence « Affaires scolaires », puisqu'ils bénéficient de compteurs calorifiques, d'eau et d'électricité en commun avec des locaux municipaux. Il convient de modifier les dispositions relatives à la prise en charge des dépenses d'électricité, comme suit : les locaux de l'école maternelle d'Amailloux, cadastrés section AA, numéro 56, bénéficiant d'un compteur d'électricité individuel, la Communauté de communes s'acquittera directement des dépenses d'électricité les concernant.

La Commune d'Amailloux s'acquittera des dépenses courantes relatives aux consommations d'électricité de l'ensemble immobilier constitué du restaurant scolaire et de l'école élémentaire d'Amailloux, cadastrée section AB, numéro 04.

A compter du 1<sup>er</sup> août 2014, jusqu'à la date d'installation de sous-compteurs, sur présentation d'un titre, la Communauté de communes remboursera, annuellement, à la Commune, la part des dépenses liées à l'école élémentaire, estimées à 40 % des dépenses totales.

A compter de la mise en place des sous-compteurs électriques, la Communauté de communes remboursera, annuellement, à la Commune la part des dépenses électriques de l'école élémentaire, selon l'index relevé au sous-compteur.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les avenants n°1 aux conventions de prises en charge des dépenses de fluides des locaux scolaires, conclues avec les communes d'Amailloux et d'Azay-sur-Thouet, ci-joints ;
- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopté à l'unanimité

#### 7 - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES A TITRE GRATUIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX AFFECTES A L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES- AVENANT N°1

M. C. MORIN : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5214-16-1, autorisant les Communauté de communes et leurs communes membres à conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 25 février 2016 approuvant les termes des conventions de prestations de services à titre gratuit relatives à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires par les communes d'implantation des équipements ;

Considérant que la liste des interventions d'entretien courant des équipements initialement adoptée se révèle incomplète, il convient de modifier par avenant l'article 2 relatif à la nature de la convention de prestation de services en complétant par la mention suivante :

« Entretien courant menu réparation, suivi du registre et contrôle visuel des aires de jeux (jeux fixes) »

Et en retirant de la liste « toute intervention sur les jeux fixes ».

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestations de services à titre gratuit,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. ALBERT : Pourrions-nous avoir un compte-rendu des visites réalisées sur site par les techniciens ? Les enseignants demandent s'ils peuvent réutiliser les aires de jeux.*

*M. ROUVREAU : Toutes les interventions réalisées par les communes ont permis de sécuriser ces jeux mais pour vraiment attester de leur conformité, il faudrait missionner un contrôle de conformité. Cependant, nous pouvons adresser un courrier aux enseignants pour signifier que les jeux sont de nouveau utilisables.*

## 8 - LIGNES DE TRESORERIE – APPROBATION DE CONTRATS

M. C. MORIN : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine envisage de souscrire deux lignes de trésorerie :

- 1 ligne de trésorerie de 1 000 000 € sur le budget principal,
- 1 ligne de trésorerie de 400 000 € sur le budget annexe « Assainissement ».

Après avoir pris connaissance des différentes offres de financement reçues, il est proposé de retenir l'offre de la Société Générale pour les deux lignes de trésorerie, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**DUREE** : Un an à compter de la date de signature des contrats.

### **TIRAGES ET REMBOURSEMENTS :**

**Les tirages sont indexés sur le taux Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M ».**

Ils sont effectués au gré des besoins de l'emprunteur.

Le montant minimum d'un tirage est de 50 000 € pour la ligne de 1M€ et 25 000 € pour la ligne de 400 000 €.

### **TIRAGES :**

Le versement des fonds s'effectue par virement au Trésor Public, à la date de compensation souhaitée par le client, pour autant que la demande parvienne à l'Agence Société Générale avant 10 heures.

### **REMBOURSEMENTS :**

L'Emprunteur informe l'Agence Société Générale avant 10 heures de sa demande de remboursement.

Les remboursements sont effectués par virement sur le compte Société Générale. Dans tous les cas le décompte des intérêts est arrêté à la date de compensation effective des fonds.

### **INDEX DE REFERENCE ET CONDITIONS :**

Les versements de fonds sont indexés sur le Taux EUF1M augmenté d'une marge de 0,60%.

En présence d'un index négatif, l'index égal à zéro s'applique.

A chaque demande de fonds, la durée du tirage est indéterminée et limitée à l'échéance de la ligne.

Les intérêts sont réglés mensuellement à terme échu au plus tard quinze jours après la fin du mois civil précédent et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés, en appliquant le diviseur réglementaire 360 jours.

**FORFAIT DE GESTION** : 500 € pour la ligne de 1 M€ et 500 € pour la ligne de 400 000 €

### **FRAIS DE VIREMENT :**

Virement unitaire : Offert.

Virement unitaire + télécopie de confirmation : Offert.

Règlement des frais de virement en même temps que les intérêts.

**FRAIS DE DOSSIER** : Offerts

**COMMISSION DE NON UTILISATION** : Néant.



**COMMISSION DE CONFIRMATION :**

Une commission de confirmation calculée au taux de 0,10% l'an sur le montant total de la ligne sera perçue trimestriellement d'avance.

Le décompte de cette commission s'effectue sur la base d'un nombre exact de jours du trimestre rapporté à une année de 360 jours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la réalisation de deux lignes de trésorerie : une ligne de 1 M€ pour le budget principal et une ligne de 400 000 € pour le budget annexe « Assainissement »,
- de retenir les propositions de la Société Générale suivant les modalités indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les contrats ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

**9 - RESTRUCTURATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE DE FENERY – DEMANDE DE SUBVENTION**

M. C. MORIN : L'école maternelle de Fénerly dispose d'un système de chauffage obsolète, peu économe en énergie.

Il est proposé de procéder à sa restructuration, en remplaçant la chaudière actuelle par une chaudière fioul à condensation, pour un coût de 19 000 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), fraction « investissement », à hauteur de 70% du coût HT des travaux, soit 13 300 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de restructuration du système de chauffage de l'école maternelle de Fénerly,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière possible concernant cette opération, et notamment à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), fraction « investissement »,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 chapitre 23-2317
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. GAILLARD : Si cette mise en place du soutien n'a lieu que cette année, peut-être pourrions-nous prévoir d'autres réparations qui pourraient bénéficier du même soutien dans d'autres bâtiments ?*

*M. ROUVREAU : La demande doit être déposée avant la fin du mois de juin et nous ne pouvons travailler que sur devis. Au regard de la masse de travail des agents actuellement, il me semble que le dossier ne pourra pas être monté en temps et en heure.*

*M. GAILLARD : C'est dommage de passer à côté de cette aide qui peut monter jusqu'à 80 %.*

*M. ROUVREAU : Comme tout dossier de ce type, ce n'est pas aussi simple : il faut être précis et avoir plusieurs devis, contacter les différentes entreprises pour les différents bâtiments. Cela me paraît compliqué de dire aux agents de ne rien entreprendre d'autre que cela avant fin juin, mais si on m'en donne l'exécution, je mettrais tout en œuvre pour y parvenir.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 10 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

M. GAILLARD : Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer les montants des subventions 2016 aux associations œuvrant dans les domaines de l'économie et du tourisme telles que détaillées dans le tableau ci-joint,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2016, chapitre 65-6574
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### 11 - CONVENTION D'AIDE A L'INNOVATION AVEC L'ENTREPRISE ADC – AVENANT N°2

M. GAILLARD : Par convention en date du 8 novembre 2013, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay a accordé une aide à l'innovation à l'entreprise ADC dans le cadre du projet FOST, retenu dans l'appel à projet FUI 17.

Le planning du projet est décalé du fait des difficultés de mise au point de la partie frein opérationnel de secours développé par l'entreprise FOC Transmission.

Il est proposé de modifier par voie d'avenant la convention d'aide afin d'être en adéquation avec le nouveau planning du projet.

La fin du projet pour la partie ADC est décalée à décembre 2017 au lieu de de décembre 2016.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise ADC,
- d'en informer la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### 12 - CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER AVEC LA FROMAGERIE BLANC – AVENANT N°1

M. GAILLARD : Par convention n°CONCCPG02-2014 en date du 26 juin 2014, la collectivité a accordé une aide à l'investissement immobilier à l'EURL Blanc sous forme d'un rabais sur prix de vente.

Compte-tenu des problématiques rencontrées lors de la mise en place de la fromagerie dues à la vétusté du bâtiment, l'entreprise a sollicité une demande d'aide complémentaire.

La Commission Economie-Tourisme du 14 avril 2016 a approuvé le principe d'une aide supplémentaire de 10 000 € au regard des éléments présentés par l'entreprise.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 consistant à verser une aide économique à l'immobilier de 10 000 € sous forme de subvention au titre de l'article L1511-3 du CGCT,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2016, chapitre 204-204422
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. le Président : Nous avons eu l'occasion de visiter récemment la fromagerie avec M. BLANC, qui avait organisé une vente au public de produits de sa fromagerie, mercredi et vendredi après-midi. Il m'a indiqué qu'il ferait une inauguration officielle dans quelques semaines. Je vous incite à y aller parce que cette entreprise est vraiment intéressante.*

*M. GAILLARD : C'est surtout une entreprise qui a créée de l'emploi.*

### 13 - SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GÂTINE – COTISATION 2016

*M. le Président : La commission économie-tourisme, réunie en date du 14 avril 2016, a émis un avis favorable à la demande de cotisation statutaire du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG) pour l'année 2016 pour un montant de 177 260 €, soit 4,70 € par habitant, contre 188 133 € en 2015.*

*Il est proposé au Conseil communautaire :*

- d'approuver le versement de la cotisation 2016 d'un montant de 177 260 € au SMAEG,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 chapitre 65-6554,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*\* Adopte avec 25 voix pour et 3 abstentions*

*M. GARNIER : Pourquoi la cotisation a-t-elle diminué par rapport à l'année dernière ?*

*M. le Président : Parce que de nouvelles Communautés de communes ont rejoint le Pays de Gâtine.*

*M. LHERMITTE : Il ne faudrait pas commettre d'erreur, il ne s'agit pas d'une cotisation mais d'une dépense obligatoire qui a été votée par l'Assemblée générale du Syndicat du Pays de Gâtine. Le problème se pose plus pour le SMVT, nous devons réfléchir aux actions que nous pouvons mener pour que les budgets, notamment du SMVT diminuent, parce qu'une fois que le Conseil d'Administration a délibéré sur un budget cela devient une dépense obligatoire, on ne peut pas s'y opposer.*

*M. le Président : Le versement d'une adhésion à un syndicat s'appelle bien une cotisation. L'Assemblée Générale vote une quote-part par adhérent qui devient une dépense que nous pouvons effectivement qualifier d'obligatoire mais pas au sens budgétaire du terme. Sauf à quitter le syndicat nous devons suivre la subvention votée. Olivier CUBAUD et sa directrice du SMVT est venu expliquer en Bureau communautaire les difficultés qu'il a à répondre à nos demandes de diminution, même s'il y a incontestablement des efforts qui ont été faits. Le SMVT a deux activités principales : gérer les réserves de la rivière et participer au développement touristique. Ce sont des actions que nous réalisons également, comme d'autres associations, notamment Tourisme en Gâtine. Travaillons-nous en doublon ou partageons-nous chacun le même objectif avec des moyens différents ? C'est la question que nous pourrions nous poser.*

*M. DEVAUD : A ce propos, le jeudi 23 juin à 16 heures les Vice-présidents des Communautés de communes adhérentes au Pays de Gâtine sont invités à une réunion pour en discuter.*

*M. le Président : Nous travaillons sur la multiplicité des organismes auxquels les petites communes peuvent adhérer. Cependant, il y a une mutualisation, c'est-à-dire que le Syndicat bénéficie d'aides et si nous n'y adhérons pas nous ne pourrions pas bénéficier de ces aides. Donc, le système est tellement imbriqué qu'il est compliqué de le remettre en question. Sans compter, que tout cela concerne également du personnel.*

*Je suis prêt à aborder ce sujet au Conseil communautaire, nous l'avons déjà abordé en Bureau d'ailleurs.*

*Concernant la question que vous posiez sur le plan juridique, cela fait référence à la notion d'élus intéressés. Un célèbre ancien ministre a été condamné pour prise illégale d'intérêts parce qu'il était membre d'un conseil municipal et du Conseil d'administration d'une maison d'emploi. Certes c'était dans le cadre d'une association et non d'un syndicat, pour autant il représentait bien une collectivité au sein d'une autre instance. A la suite de cela, nous avons reçu une lettre de la Préfecture, qui interprète de manière assez extensible cette notion d'élus intéressés. Il est préférable de prendre les précautions nécessaires plutôt que de se retrouver devant le tribunal correctionnel.*

## 14 - SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET – PARTICIPATION FINANCIERE 2016

M. GAILLARD : Par courrier en date du 4 mars 2016, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE THOUET sollicitent, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les participations financières 2016 d'un montant de 102 448,00 € pour le SMVT (la participation est de 2,90 € par habitant pour 35 327 habitants), et de 6 318,49 € pour le SAGE THOUET (la participation est proportionnelle au nombre d'habitant et à la superficie).

Suite à l'avis favorable de la Commission Economie-Tourisme réunie le 14 avril 2016, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement des participations financières 2016 de 102 448,00 € pour le SMVT et de 6 318,49 € pour le SAGE THOUET,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015, chapitre 65-6554.

\* Adopte avec 53 voix pour et 3 abstentions

## INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

### 15 - MARCHE D'EXPLOITATION TECHNIQUE DU CENTRE AQUATIQUE GATINEO ET DE LA PISCINE DE SAINT-AUBIN LE CLOUD – AVENANT N°1

M. BOUCHER : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a signé un marché d'exploitation technique pour le complexe aquatique GatineO et la piscine communautaire de Saint-Aubin Le Cloud avec la société DALKIA le 4 mai 2015.

L'article L.337-9 du code de l'énergie, issu des dispositions figurant à l'article 25 de la loi n 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, prévoit que les consommateurs dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA (kilovoltampères), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés et devront à cette date souscrire un nouveau contrat de fourniture d'électricité basé sur un tarif libre dit « offre de marché ».

L'avenant a pour objet de modifier les conditions d'exécution du marché consécutivement à la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité au terme de la loi n 2014-344 du 17 mars 2014 relative la consommation menant à la suppression des tarifs verts.

En effet, la formule de révision des prix prenait en compte le prix des tarifs règlementés de vente d'électricité.

Le projet d'avenant n°1 est joint à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter les termes de l'avenant n°1 ci-joint du marché d'exploitation technique pour le complexe aquatique GatineO et la piscine communautaire de Saint-Aubin-Le-Cloud avec la société DALKIA,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### 17 - PROJET BASSINS TAMPONS – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

M. J. DIEUMEGARD : Dans le cadre de son programme d'investissement, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine réalise quatre bassins Tampons sur la commune de Parthenay :

- Bassin Descartes : 900 m<sup>3</sup> – parcelle AT 083 ;
- Bassin du Thouet : 2 000 m<sup>3</sup> – parcelles AV 007 et AV 139 ;
- Bassin Wilson : 400 m<sup>3</sup> – parcelles AO 0364 – AO0365 – AO 0358 ;
- Bassin Moulin : 1 000 m<sup>3</sup> – parcelles AD 0324 – AD 0326.

A ce stade, il a été établi une demande anticipée du diagnostic au préfet de région. Par arrêté n°AD/16/18 du 26 janvier 2016, le préfet de Région a ordonné un diagnostic sur les 4 sites par l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) – voir plans ci-joints.

Dans ce cadre, l'INRAP a adressé un projet de convention précisant les conditions de réalisation de l'opération archéologique nommé « PARTHENAY 79, BASSIN d'ASSAINISSEMENT ».

Le projet de convention est joint à la présente présentation.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter les termes de la convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique préventive de l'opération ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique préventive de l'opération ci-dessus et tout document relatif à ce dossier.

\* Adopté à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

### **18 - ZÉRO GASPILLAGE ZÉRO DÉCHETS – DEFINITION DU BASSIN DE VIE – CAHIER DES CHARGES – ETUDE DE PREFIGURATION TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES**

M. GUERINEAU : Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le SMITED portent le programme Zéro Gaspillage, Zéro Déchets (ZGZD).

Dans ce cadre, l'ADEME propose un accompagnement spécifique à travers les contrats d'objectifs déchets et économie circulaire pour engager les collectivités dans une démarche « Territoire Economie en Ressources ».

Les membres du bureau du SMITED, réunis le 5 février 2016 ont approuvé le cahier des charges d'étude préfiguration « Territoire Economie en Ressources ». Ils ont autorisé le Président du SMITED à consulter les bureaux d'études compétents et demandent une subvention auprès de l'ADEME pour aider au financement de l'étude de préfiguration « Territoire Economie en Ressources ».

Le cahier des charges est joint à la présente présentation.

Aussi, et pour asseoir l'étude de préfiguration sur de bonnes bases, il est précisé que les territoires concernés sont les suivants :

- Airvaudais-Val de Thouet,
- Parthenay-Gâtine,
- SICTOM de Coulonges Champdeniers,
- SMC Haut Val de Sèvre,
- Mellois – Cœur de Poitou.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes du cahier des charges « Etude préfiguration "Territoire Economie en Ressources" »,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopté à l'unanimité

## AMENAGEMENT ET HABITAT

### 19 - SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS – AVENANT N° 2 – MODIFICATION DES TARIFS

M. VOY : Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 29 avril 2015 créant un service commun Application du Droit des Sols au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 décembre 2015 approuvant l'ajout de missions complémentaires au service commun Application du Droit des Sols ;

Considérant que les tarifs adoptés initialement lors de la création du service commun se révèlent à l'usage incomplet ou inadapté par rapport au temps passé sur chaque dossier, il est proposé de modifier par avenant l'article 10 relatif aux dispositions financières.

Considérant que les nouveaux tarifs, applicables au 1<sup>er</sup> juin 2016 sont les suivant :

Type de documents instruits	Nouveaux tarifs	Ancien tarifs	Complément
Autorisation travaux ERP	50 €	40 €	
Certificat d'urbanisme de type a	25 €	30 €	
Certificat d'urbanisme de type b	50 €	40 €	
Déclaration préalable	60 €	80 €	
Déclaration préalable PSMV ou sites classés	120 €		
Déclaration préalable périmètre ABF, AVAP, zones N et A, Natura 2000 ou autre servitude/protection	90 €		
Permis de démolir	25 €	90 €	
Permis de démolir PSMV ou site classé	75 €		
Permis de démolir périmètre ABF ou AVP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	50 €		
Permis de construire Maison individuelle	90 €	120 €	
Permis de construire Maison individuelle en PSMV ou site classé	150 €		
Permis de construire Maison individuelle en périmètre ABF, AVAP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	120 €		
Permis de construire Maison individuelle modificatif	30 €		
Permis de construire maison individuelle modificatif en PSMV, ABF, AVAP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	60 €		

Autre permis de construire	120 €		
Autre permis de construire en PSMV, ABF, AVAP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	150 €		
Autres permis de construire modificatif	60 €		
Autre permis de construire modificatif en PSMV, ABF, AVAP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	90 €		
Permis de construire groupé et PC valant division	150 €		
Permis de construire groupé et PC valant division en PSMV, ABF, AVAP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	200 €		Jusqu'à 10 lots ou logements, 5 € par lot ou logement supplémentaire
Permis d'aménager	200 €	140 €	Jusqu'à 10 lots, 5 € par lot supplémentaire
Permis d'aménager en PSMV, ABF, AVAP ou zones N et A ou natura 2000 ou autre servitude ou protection	250 €		Jusqu'à 10 lots, 5 € par lot supplémentaire
Transfert d'une autorisation	15 €		
Prorogation d'une autorisation	25 €		
Abrogation d'une autorisation à la demande du pétitionnaire	15 €		
Retrait d'une autorisation	50 €		
Certificat de caducité d'une autorisation	25 €		

Considérant que ces nouveaux tarifs apportent également de nouveaux services proposés aux communes, l'avenant n°2 proposera également la modification de l'article 4 des conventions de mise à disposition du service commun (champs d'application) en fonction du choix des communes relatifs aux actes dont elle souhaite une instruction par le service commun.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter les tarifs présentés ci-dessus,
- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention relative à la mise à disposition du service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. LHERMITTE : Si un dossier est déposé le 1<sup>er</sup> avril et que le service donne son avis le 15 juin, quel tarif sera appliqué.*

*M. VOY : Ces nouveaux tarifs ne seront applicables que pour les dossiers déposés à partir du 1<sup>er</sup> juin.*

*M. GUERINEAU : En parallèle de ce changement de tarifs, il se trouve que maintenant nous ne pouvons plus contacter le service les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin. Je comprends que les agents aient besoin de travailler au calme sans être dérangés par les particuliers, mais puisque nous payons, nous devrions pouvoir joindre le service à tout moment, pour un dossier communal.*

*M. VOY : Nous allons en discuter lors de la prochaine commission qui aura lieu en septembre. Peut-être que les agents de l'accueil des services techniques pourraient centraliser les appels et ne transférer que ceux qui proviennent de maires.*

*M. GUERINEAU : Si cela pouvait être effectif avant septembre, ce serait très bien, ce n'est pas la commission qui en décide. Nous pouvons en parler en Bureau et puis voir comment cela peut se mettre en place.*

## **SCOLAIRE**

### **20 - ACCUEILS PERISCOLAIRES ET GARDERIES – ADOPTION DES TARIFS 2016/2017**

M. C. DIEUMEGARD : La commission commune Enfance-Jeunesse-Scolaire réunie le 3 mai 2016, a donné un avis favorable à l'application de forfaits familles et de 11 tranches de quotient familial pour favoriser un traitement équitable des familles sur le territoire Parthenay-Gâtine.

Ces orientations ont été déclinées sur deux grilles tarifaires : l'une pour les accueils de loisirs (applicable pour l'été 2016), l'autre pour les activités périscolaires (applicable pour la rentrée 2016/2017)

La commission a donné un avis favorable aux tarifs proposés, issus d'un groupe de travail qui s'est appuyé sur le retour d'expérience de nos partenaires CAF, MSA, le service financier, et le réseau associatif concerné, tel que décrit dans la note explicative ci-jointe.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire jointe pour les accueils périscolaires gérés par la collectivité,
- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile à ce dossier.

\* Adopte avec 55 voix pour et 1 voix contre

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **22 - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ADOPTION DE TARIFS**

M. C. DIEUMEGARD : La commission commune Enfance-jeunesse-scolaire réunie le 3 mai 2016, a donné un avis favorable à l'application de forfaits familles et de 11 tranches de quotient familial pour favoriser un traitement équitable des familles sur le territoire de Parthenay-Gâtine.

Ces orientations ont été déclinées sur deux grilles tarifaires : l'une pour les accueils de loisirs (applicable pour l'été 2016), l'autre pour les activités périscolaires (applicable pour la rentrée 2016/2017)

La commission a donné un avis favorable aux tarifs proposés, issus d'un groupe de travail qui s'est appuyé sur le retour d'expérience de nos partenaires CAF, MSA, le service financier et le réseau associatif concerné, tel que décrit la note explicative ci-jointe.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire jointe pour les accueils de loisirs gérés par la collectivité, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte avec 55 voix pour et 1 voix contre

*C. DIEUMEGARD : Ce sujet repose sur un travail qui a été fait entre les services scolaire et petite-enfance. Le quotient familial retenu est le même que celui de la CAF. L'objectif était d'équilibrer les tarifs des accueils de loisirs et du périscolaire en maintenant les budgets déjà existants.*

*Le travail de commission en commun qui a réuni 25 élus était extrêmement intéressant. Nous proposerons de refaire la même réunion dans quelque temps pour faire le point sur les tarifs et le système qui a été mis en place.*



### 23 - CRECHES DES LUCIOLES – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

M. C. DIEUMEGARD : Le règlement de fonctionnement de la crèche des Lucioles doit être modifié sur les points qui abordent la qualification du personnel de direction et la continuité de direction pour tenir compte de la mise en œuvre d'une période intérimaire de direction, du 17 mai au 29 juillet 2016, c'est-à-dire jusqu'à la fermeture estivale.

L'actuelle directrice adjointe assurera les fonctions de direction de l'établissement pendant cette période. La continuité de direction est assurée par une infirmière Diplômée d'Etat contractuelle.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la version modifiée du règlement de fonctionnement ci-jointe,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte avec 55 voix pour et 1 voix contre

### 24 - MSA – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2016

M. C. DIEUMEGARD : Une convention d'objectifs et de financement avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sèvres-Vienne est proposée pour le versement d'une aide pour les différents accueils de loisirs et accueils périscolaires du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Suite à la mise en place d'un nouveau mode de comptabilisation des heures de présence en accueil de loisirs et en accueil périscolaire, les conventions existantes doivent donc être dénoncées.

Ainsi deux nouvelles conventions sont proposées par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sèvres Vienne, pour la période conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Les deux conventions annexées concernent d'une part les accueils de loisirs communautaires et d'autre part les accueils périscolaires du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les dénonciations aux conventions d'objectifs et de financement avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sèvres-Vienne initialement signées, ci-jointes,
- d'approuver les nouvelles conventions d'objectifs et de financement proposées par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sèvres-Vienne, ci-jointes,
- d'autoriser le Président à signer lesdites dénonciations et conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

## **TERRITOIRE NUMERIQUE**

### 25 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE LICENCES D'UTILISATION DE LOGICIELS DE MARQUE MICROSOFT

M. ALLARD : La centrale d'achat public UGAP propose un cadre contractuel permettant d'accéder à l'offre de fourniture des licences MICROSOFT OPEN VALUE, dans le cadre du marché n°612161, notifié le 12 mars 2015, conclu avec la société SOFTWARE ONE jusqu'au 11 mars 2020.

Afin d'obtenir les meilleurs prix pour un droit à l'utilisation de licences Microsoft, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin d'adhérer au dispositif proposé par l'UGAP et de bénéficier de l'offre de la société SOFTWARE ONE.

Une convention de groupement de commandes en fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur et mandataire du groupement », pour adhérer à la convention-client d'exécution de prestations portant sur la fourniture de licences MICROSOFT à conclure avec l'UGAP et commander les prestations au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au groupement de commandes pour la fourniture de licences d'utilisation de logiciels de marque Microsoft,
- d'approuver l'adhésion du groupement de commandes à la convention-client d'exécution de prestations portant sur la fourniture de licences MICROSOFT à conclure avec l'UGAP,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document afférent à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. ALLARD : Nous ne nous sommes pas orientés vers des logiciels libres moins coûteux parce que s'il fallait que nos agents développent tout ce qui est fait avec le logiciel Microsoft, cela coûterait beaucoup plus cher en moyen humain.*

## **SPORT**

### **26 - GÂTINE LOISIRS TOUR 2016**

M. BOUCHER : La 2<sup>ème</sup> édition du Gâtine Loisirs Tour se déroulera du lundi 18 juillet au vendredi 29 juillet 2016.

Des activités sportives seront proposées aux jeunes de 11 ans à 17 ans du lundi au jeudi de 14h à 17h00 et le vendredi de 10h à 17h.

La 1<sup>ère</sup> semaine, les activités seront concentrées sur Parthenay et la 2<sup>ème</sup> semaine le village du Gâtine Loisirs Tour se déplacera sur les communes de Thénezay, Ménigoute, Gourgé et Secondigny (voir planning joint).

Des animations sportives seront également proposées en matinée aux structures d'accueil de loisirs sur les lieux d'implantation du Gâtine Loisirs Tour.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement de fonctionnement du Gâtine Loisirs Tour pour l'année 2016,
- d'approuver le tarif de 5 € par jour et par enfant non-inscrits aux structures d'accueil de loisirs,
- de dire que le tarif est applicable du 18 au 29 juillet 2016,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### **27 - GRILLES TARIFAIRES PISCINES**

M. BOUCHER : Les grilles tarifaires des Centres aquatiques de Saint-Aubin Le Cloud et de GatinéO, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours jusqu'au 30 juin de l'année N+1, sont constituées de deux grands secteurs :

- le secteur « baignade » (accès grand public sur plages horaires prédéfinies),
- le secteur « animations » (toutes les activités de loisirs).

Pour l'année 2016/2017, il est proposé d'appliquer une augmentation sur les deux secteurs comme suit :

- secteur baignade : + 0,10 €,
- secteur animations : + 2 % pour les résidents de la CCPG, + 4 % pour les résidents Hors CCPG.

Pour une meilleure lisibilité il convient de concilier certaines pratiques de chacun des deux centres aquatiques :

- la gratuité pour tous les enfants de moins de 3ans (auparavant à Saint Aubin gratuit pour les enfants de moins de 5 ans)
- la mise en place que de 2 catégories (auparavant 3 catégories sur GâtinéO) :
  - 1 catégorie enfant-jeune : de 3 ans à moins de 18 ans
  - 1 catégorie adulte : 18 ans et +
- tarifs identiques pour les structures d'accueil de loisirs et scolaires (élémentaires, secondaires) :
- pas de changement de tarifs pour les leçons de natation

A noter, pour le Centre de Saint-Aubin, la création d'un abonnement de 10 séances pour le public bénéficiant du tarif « Préférentiel » (demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation d'handicap et carte CEZAM) et pour le Centre Aquatique GâtinéO, maintien du tarif pour la location de la salle de réunion et suppression de la carte famille (très peu d'utilisateurs, conditions avantageuses avec les divers abonnements déjà proposés.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs ci-joints des activités des centres aquatiques de Saint-Aubin Le Cloud et GâtinéO,
- de dire que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

## **CULTURE & PATRIMOINE**

### **28 - FLIP 2016 – MEMBRES DES JURYS DES CONCOURS**

M. GILBERT : Dans le cadre du FLIP 2016, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine prend en charge, pour les membres des jurys des Trophées FLIP pour la période du 14 au 16 juillet (3 nuits), ainsi que pour les membres du jury du concours EducaFLIP pour le 8 juillet (1 nuit) les frais suivant :

- l'hébergement (petit déjeuner compris) pour un montant de 72 euros/personne/nuit,
- les repas à hauteur de 15 euros/personne/repas,
- le remboursement des frais de transport par train 2<sup>ème</sup> classe (et 1<sup>ère</sup> classe dans le cas de réduction de prix) sur présentation de justificatifs,
- le remboursement kilométrique par voiture sur présentation de la carte grise, sur la base des tarifs de la Communauté de communes Parthenay Gâtine.

Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine réunie le 17 mai 2016, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la liste des membres des jurys ci-jointe,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2016, chapitre 011
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*M. GILBERT : Les bénévoles sont un peu plus de 20 cette année. Nous prenons en charge leurs frais pour un montant global de 6400 € tout compris.*

### **29 - ECOLE SUPERIEURE DES ARTS – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. GILBERT : Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 26 novembre 2015, approuvant l'engagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans une activité de dispensateur de formation dans la perspective de création d'un établissement d'enseignement supérieur d'arts ;

Il apparaît nécessaire qu'un règlement intérieur soit établi pour définir les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicable lors de sanction.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement intérieur ci-joint de l'Ecole Supérieure des Arts de Parthenay-Gâtine,
- de dire que ledit règlement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,
- d'autoriser le Président à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte avec 53 voix pour et 3 abstentions

### 30 - ECOLE SUPERIEURE DES ARTS – CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M. GILBERT : Vu le Code du Travail et notamment les articles L.6353-3 à 6353-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 26 novembre 2015, approuvant l'engagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans une activité de dispensateur de formation dans la perspective de création d'un établissement d'enseignement supérieur d'arts ;

Il convient de mettre en place un contrat de formation professionnelle entre l'Ecole Supérieure d'Art de Parthenay-Gâtine et chaque stagiaire afin de définir les différentes caractéristiques des formations choisies.

Suite à l'avis favorable de la commission culture et patrimoine, réunie le 17 mai 2016, Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes du contrat ci-joint à conclure entre l'école supérieure des arts de Parthenay-Gâtine et les stagiaires,
- d'autoriser le Président à signer lesdits contrats ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte avec 53 voix pour et 3 abstentions

### 31 - ECOLE SUPERIEURE DES ARTS – CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M. GILBERT : Vu le Code du Travail ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 26 novembre 2015, approuvant l'engagement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans une activité de dispensateur de formation dans la perspective de création d'un établissement d'enseignement supérieur d'arts ;

Il convient de mettre en place une convention de formation professionnelle entre l'Ecole Supérieure d'Art de Parthenay-Gâtine et les organismes souhaitant souscrire à l'offre de formations afin de définir l'objet, la nature, la durée, l'effectif ainsi que les dispositions financières des formations délivrées.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à conclure entre l'école supérieure des arts de Parthenay-Gâtine et les organismes souhaitant souscrire à l'offre de formations,
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte avec 53 voix pour et 3 abstentions

### 32 - ASSOCIATION NOMBRIL DU MONDE – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2016

M. GILBERT : Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à l'association Le Nombriil du Monde,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2016, chapitre 204,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

*Mme PROUST : A quoi servira cette subvention ?*

*M. GILBERT : C'est un engagement que nous avons déjà pris. 10 000 € sont affectés à l'accueil pédagogique. La demande de subvention d'investissement s'élevait à 27 000 € et celle de fonctionnement à 29 750 €.*

### 34 - CARUG – ADHESION 2016

M. GILBERT : Dans le cadre de l'organisation de concerts ou de soirées musicales, l'Ecole de Musique sollicite le CARUG pour la location de matériels techniques. Pour bénéficier de cette location de matériels, la Communauté de communes doit adhérer à l'association, moyennant une cotisation de 15 € pour l'année 2016.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au CARUG pour l'année 2016, moyennant une cotisation de 15 €,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2016, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### 35 - PATRI'MOMES – ADOPTION DES TARIFS

M. GILBERT : Le service Animation du patrimoine met en place tout au long de l'année des actions gratuites et payantes destinées à promouvoir le patrimoine, l'architecture et les paysages du territoire.

Parmi les actions proposées, le service met en place, hors temps scolaire, les Patri'mômes, qui correspondent à un programme spécifique s'adressant aux enfants jusqu'à 12 ans, en individuel. L'objectif des Patri'mômes est d'éveiller la curiosité, d'éduquer le regard, d'aider à comprendre l'histoire d'un site, ou d'un territoire, d'apprendre à se repérer dans l'espace et dans le temps.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 3 €, dans la continuité de la tarification pratiquée en 2015, pour continuer à être attractif auprès d'un public essentiellement familial.

Suite à l'avis favorable de la commission culture et patrimoine, réunie le 17 mai 2016, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le tarif de 3 € par atelier et par personne,
- de dire que le tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,
- d'autoriser le Président ou un Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* Adopte à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

*M. le Président : Mme PROUST a envoyé une question diverse relative à la compétence scolaire. Nous vous écoutons.*

*Mme PROUST : Ce n'est pas une question de fond, mais une question de forme. Vous avez convoqué un point presse le 30 avril dernier. Vous y avez annoncé la fermeture d'une école et déploré un projet de « Pôle culturel ». Est-ce normal que nous n'en ayons jamais discuté en Conseil communautaire ?*

*M. le Président : Je n'aborderai pas la question de la fermeture de l'école Montgazon parce que Mme GILBERT, en charge du dossier, n'est pas présente ce soir.*

*En revanche concernant la méthode, nous devons faire des propositions. Et notre proposition est d'affecter différemment les locaux de l'école Montgazon pour accueillir un « Pôle culturel » parce que l'école d'arts plastiques nécessite des travaux extrêmement importants.*

*Mme PROUST : Mais ce n'est pas en reparler, puisque nous ne l'avons encore jamais abordé. C'est une question de processus ! Je me demande à quel niveau se prennent les décisions ? Dans la mesure où vous l'annoncez, c'est connu partout maintenant qu'une école ferme, qu'un « Pôle culturel » est dans les tuyaux, mais ce qui me gêne, c'est que nous n'en avons jamais discuté en Conseil communautaire !*

*M. le Président : La carte scolaire dépend du maire de la commune.*

*Mme PROUST : En l'occurrence vous organisez le point presse avec la Vice-présidente en charge du scolaire...*

*M. le Président : Je n'ai fait que répondre à la question des journalistes qui nous demandaient si nous avions réfléchi à la future utilisation des locaux.*

*Mme PROUST : Comment pouvez-vous envisager des choses à titre personnel sans que nous en ayons discuté ici !*

*M. le Président : Parce que je suis élu comme vous également ! Vous pouvez aussi envisager des choses sans m'en parler !*

*Mme PROUST : Oui, mais je ne fais pas un point presse pour dire que la collectivité a pris cette décision !*

*M. le Président : En qualité de Président, j'ai une certaine légitimité à évoquer ma vision de la collectivité comme vous pouvez le faire aussi et ce n'est pas scandaleux ! Aujourd'hui ce projet n'est qu'au stade de la réflexion. Nous avons réalisé des chiffrages mais rien n'est décidé.*

*Je vais vous citer un autre exemple, j'ai réuni certains Vice-présidents de la CCPG et d'autres Présidents et Vice-présidents de Thouars et Bressuire, pour que nous discussions de l'avenir de nos collectivités. Je ne vous en ai pas parlé avant mais reconnaissez que j'ai déjà évoqué le fait que Parthenay-Gâtine devait aussi s'intégrer dans un ensemble plus vaste !*

*Ce sont des réflexions que j'émets mais toute décision définitive ne se fera qu'avec l'accord du Conseil communautaire.*

*Mme PROUST : Je suis ravie d'apprendre que rien n'est décidé.*

*M. le Président : De quoi parlez-vous ? Si vous parlez de la carte scolaire, ce n'est pas au Conseil communautaire de prendre la décision.*

*Mme PROUST : Non, je parle de la création d'un « Pôle culturel » qui comprendrait l'école communautaire de dessin et l'investissement de 600 000 € que cela engendre...Mais vous comprenez quand même ce qui me gêne ?*

*M. le Président : Oui bien sûr.*

*M. GILBERT : Si cet établissement scolaire ferme, il a été présenté au Bureau l'opportunité d'un « Pôle culturel » au regard de l'état des lieux du bâtiment existant, tout le monde a partagé cette idée.*

*Mme PROUST : A qui faites-vous allusion ?*

*M. GILBERT : Aux membres du bureau communautaire.*

*Mme PROUST : D'accord.*

*M. GILBERT : Ensuite, l'information s'est diffusée.*

*Mme PROUST : Elle ne s'est pas diffusée toute seule...*

*M. GILBERT : C'est plutôt positif que notre idée s'exprime. Même si c'est un beau bâtiment ancien de Parthenay, l'école d'Arts plastiques actuelle, nécessite pas loin de 800 000 € de travaux de rénovation, cela fait trois mandats que nous l'envisageons, et nous n'en avons jamais eu les moyens. Pour l'école de musique qui est dans un bâtiment communal, le Palais des Congrès, c'est la même chose. Les locaux sont vétustes, les gens ont froid, il y a des mauvaises acoustiques entre le théâtre et la salle du dessus. Cela fait également deux à trois mandats que les gens émettent la volonté de se déplacer.*

*Nous voulons simplement vous dire qu'il y a une opportunité à réfléchir mais ce n'est pas pour cela que ce projet se réalisera ! Aucune analyse n'a été faite et il faudra prendre le temps de le faire.*

*Mme PROUST : Je suis ravie d'apprendre que rien n'est entrepris. Par contre, vous nous noyez dans des questions de fond intéressantes mais moi je vous parle vraiment du processus de décision pour ce dossier-là et d'autres à venir. Cette instance est une instance de discussion et cela me choque que des décisions soient tranchées et que vous annonciez par voie de presse des projets aussi importants qu'une fermeture d'école et la création d'un pôle culturel, sans discussion.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : La médiatisation de ce sujet ne vient pas de notre part, nous n'avons fait que répondre à l'interrogation de la presse qui avait été sollicitée par les parents d'élèves.*

*Mme PROUST : Vous avez quand même convoqué un point presse le 30 avril...*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : ...à la suite des interventions des parents d'élèves dans la presse.*

*Mme PROUST : Quoi qu'il arrive, l'annonce qui est faite ce jour-là, n'a pas été discutée au sein de cette assemblée ! J'essaie de me faire comprendre mais je vois bien que vous ne me comprenez pas !*

*M. le Président : Je vous remercie de vos efforts, c'est vraiment louable.*

*Mme PROUST : Ne soyez pas condescendant avec moi, je suis vraiment sincère ! Je ne comprends pas pourquoi nous n'arrivons pas à nous comprendre.*

*M. le Président : Je ne porte pas de jugement ni sur vous ni sur ce que vous dites, simplement je constate que vous me reprochez d'envisager des choses alors que comme je vous l'ai dit la décision d'installer un « Pôle culturel » dans l'école Montgazon n'est pas prise et nécessitera des travaux qui par définition seront votés en Conseil communautaire.*

*Ce n'est donc pas une décision mais une proposition de ma part.*

*Ne me refusez pas la possibilité, en tant que Président de l'intercommunalité de faire des propositions, même d'en parler à la presse. J'ai besoin de consulter pour savoir ce qu'en pensent les gens. Mais tout un chacun peut le faire, vous pouvez faire des propositions à la presse et d'ailleurs, vous ne vous en privez pas ! Et c'est très bien !*

*Mme PROUST : Est-ce qu'il n'y a que moi qui pense cela ? Pourquoi vous concentrez-vous sur moi ?*

*M. le Président : Parce que vous me posez la question !*

*Mme PROUST : Est-ce qu'on peut faire un tour de table pour savoir s'il y a d'autres gens qui se posent des questions par rapport aux prises de décisions ? J'en ai parlé avec d'autres élus autour de cette table qui me répondent que tout se passe comme cela. Mais non, cette résignation ne sera jamais la mienne et il faut vraiment que cela fonctionne différemment. Nous ne pouvons pas construire nos projets sur cette résignation ou sur les non-dits et les frustrations des uns et des autres.*

*M. le Président : Avez-vous d'autres interventions ?*

*M. ALBERT : J'étais à l'agence de l'eau aujourd'hui et il a été question des GEMAPI. C'est pour 2018, donc c'est bientôt.*

*Ce qui me paraît important également par rapport à la fusion avec la CCAVT ce sont les enjeux que sont l'eau et l'assainissement. Il y a une grande réflexion à mener pour savoir comment nous allons gérer la partie assainissement sur nos territoires parce que si nous voulons que cela aille vite et que les gens aient droit aux subventions avant 2018, il ne faudra pas attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

Concernant l'assainissement collectif nous avons chacun notre programmation et là aussi, il y a un caractère assez urgent sur cette partie subventionnée aujourd'hui qui ne sera probablement plus après 2018.

Nous devrions constituer une commission pour travailler sur le sujet qui m'apparaît primordial pour au moins avancer et ne pas perdre d'argent sur nos territoires.

*M. J. DIEUMEGARD* : Juste un élément de réponse sur la partie assainissement. Nous en avons discuté avec les techniciens, et nous pensions évoquer cela à la prochaine commission.

*M. ALBERT* : Vu la dimension que va prendre notre Communauté de communes, ce n'est pas la simple commission assainissement actuelle qui peut mener la réflexion, il faudrait constituer une commission spécifique sur ces enjeux-là : GEMAPI et eau/assainissement.

*M. J. DIEUMEGARD* : C'est bien ce que je disais à savoir qu'on ne savait pas trop par quel bout prendre le problème et que nous voulions en discuter au moins avec la commission, après on choisira le bon format pour travailler. Mais il est vrai que c'est relativement urgent et qu'il faut si atteler dès maintenant.

*M. DUFOUR* : J'ai une information concernant le mur de la bibliothèque de Secondigny. Les choses évoluent parce qu'il y a eu une rencontre lundi mais le mur commence à bouger donc il faut se dépêcher. Il y aura une rencontre à la fin du mois de juin avec les membres de l'assurance qui poursuivent leurs investigations pour connaître les causes.

*M. ROUVREAU* : J'attends avec hâte la date du 29 juin et la rencontre avec les maîtres d'œuvre et le maçon qui a travaillé sur le bâtiment avant que la Communauté de communes ne le récupère. J'espère au moins connaître les raisons pour lesquelles ce mur est tombé et si les assureurs nous soutiendront pour que nous puissions remonter quelque chose de solide.

*M. GAMACHE* : Je souhaiterais évoquer deux éléments bien distincts. Premièrement, j'ai reçu un courrier de la Sous-préfecture disant qu'il fallait rapporter la délibération de la commune relative au versement d'une subvention pour l'épicerie sociale parce que c'était une compétence communautaire. J'ai lu et relu les statuts communautaires et il n'apparaît nullement que l'épicerie sociale fasse partie du CIAS. Je voulais savoir comment régler ce problème.

Le deuxième point avant de vous inviter à boire le verre de l'amitié : j'aimerais revenir sur le courrier que je vous ai envoyé, M. le Président.

*M. le Président* : Apparemment il faut que vous fassiez la démarche auprès de la Préfecture.

*M. GAMACHE* : Je leur ai envoyé le courrier en même temps. J'annonce donc ma démission de Vice-président.

Tout d'abord, je vous remercie pour le plaisir que j'ai eu durant ces deux années à accomplir la tâche qui fut la mienne. Ces remerciements s'adressent à vous, élus du Conseil communautaire, aux conseillers municipaux puisqu'ils ont participé également à de nombreux travaux, aux personnels des mairies, aux services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, pour leur collaboration aux travaux, et enfin à l'équipe du service proximité pour leur conscience professionnelle, leur sympathie, leur bonne humeur malgré mes exigences. J'avais annoncé en début d'année que je démissionnerai avant le début de l'été, cela est chose faite. J'ai signé un code éthique qui est une grille de points selon les mandats que l'on effectue et je suis fier de montrer le chemin sur la notion du cumul des mandats. Ceux de Conseiller régional et Maire me suffisent d'autant que par ricochet nous nous retrouvons souvent responsables de nombreuses structures, pour ma part, j'ai été élu vice-président du conservatoire régional d'espace naturel, président de l'observatoire de l'espace régional de l'environnement, je suis depuis ce matin membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire Bretagne dans les bureaux du CLE, etc...la liste est assez longue.

Sans compter les nombreuses représentations liées à la fonction de Conseiller régional. J'attendais notamment que les délégations du Président de Région soient officielles et j'ai obtenu celle du patrimoine naturel sur l'ensemble de la grande région et puis depuis deux jours celle d'élu de territoire pour la Gâtine. Mon agenda sera donc suffisamment chargé pour ne pas regretter de ne plus être présent au Bureau communautaire chaque mercredi même si c'était souvent très sympathique.

J'émet des souhaits parce que la tâche qui reste à effectuer est très lourde. Nous sommes dans une période de transition, après l'installation qui s'est étendue sur ces deux dernières années. Plus la collectivité est grosse plus l'installation est longue et l'harmonisation est toujours en cours, même si un travail conséquent a déjà été effectué. Nous entrons dans un nouveau mouvement où nous imprimons la collectivité qui se construira demain.



*Le projet de territoire que j'ai eu la chance d'animer, délimite le cadre, il nous faut aujourd'hui remplir ce cadre. C'est le plus délicat parce que cela implique des arbitrages.*

*Je ne veux pas relancer le débat qui a eu lieu à l'instant mais tout en ayant conscience du contexte budgétaire contraint, je souhaite que nous gardions le cap en termes de gouvernance. Outre les enjeux de nouvelle fusion, qui ont aussi été évoqués tout à l'heure, d'intégration notamment de la CCPG dans la nouvelle région avec des contours mobiles quant aux compétences des collectivités, nous devons mener un travail tendant encore plus vers la proximité des élus et vers une gouvernance la plus décentralisée et ouverte possible. Nous devons également maintenir la proximité auprès des citoyens tant dans les services rendus que dans le dialogue. J'ai le regret de partir avant l'installation de conseils de quartier, projet que j'aurais souhaité porter mais je pourrais peut-être le faire d'une autre manière grâce à la Région.*

*Nous voyons également que le cloisonnement du fonctionnement de nos commissions ne permet pas de balayer les problèmes d'une manière assez large. La question de la réflexion sur les écoles en est un bon exemple mais aussi les services publics. La commission gouvernance aurait toute sa place pour porter cette question-là.*

*Je regrette également que dans cette instance nous revenons souvent sur des problèmes de Parthenay et de parthenaisiens, et je ne pense pas être le seul élu des autres communes à le regretter. Je pense que ces inter-commissions permettraient d'avoir une réflexion d'ensemble sur notre territoire. Le déploiement des autres services en fait bien évidemment partie. Il faudrait également veiller aux équilibres territoriaux dans la représentation que nous pouvons avoir au Bureau communautaire. Pour une gouvernance qui soit en capacité de prendre un peu de hauteur, j'ajouterais les adjectifs « pluralité » et « transparence », motifs qui m'ont incité à émettre le souhait d'une continuation d'une Vice-présidence à la gouvernance.*

*Le service territoire et proximité devra d'ailleurs continuer à être animé. Je ne suis pas partisan de le rattacher au cabinet du Président parce qu'il y a besoin d'un peu de liberté en tout cas d'une hauteur d'esprit. En ce sens, nous devons veiller à ne pas aller vers une centralisation plus poussée. Cette commission devrait jouer un rôle d'évaluation des politiques publiques d'où aussi ce détachement du cabinet.*

*Mon rôle s'arrête ici. Ce que je viens d'annoncer ne sont que des souhaits. Je continuerai à porter ma voix, toujours dans un esprit constructif et pour continuer à construire ensemble, je vous invite au pot de l'amitié.*

*M. le Président : Pour votre information, mon cher collègue, je n'ai pas de cabinet...*

Fin à 20h30.

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 30 mai 2016 au 13 juin 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;